



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SNCF

Question écrite n° 22478

Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le rapport annuel de la Cour des comptes qui a contrôlé la régularité, l'efficacité et l'efficacités des dépenses de communication externe et interne entre 2000 et 2011 de la SNCF. En effet, la cour a contrôlé, avec difficultés, le coût de communication de la SNCF car « la fonction communication souffre d'une faiblesse de pilotage budgétaire » les dépenses effectuées dans ce domaine de 2000 à 2011 et, particulièrement, entre 2007 et 2011. Sur ces cinq années, la SNCF a dépensé en moyenne près de 210 millions d'euros par an pour la communication, soit 13 % du montant de ses investissements annuels. La cour note la dérive des prestations de coaching et de conseil, qui « ont surtout pour objet de s'attacher les services de grands noms de la communication » : six d'entre eux, sollicités de manière récurrente, ont ainsi représenté un budget de 2 millions à 3 millions d'euros par an. Aussi, il lui demande quel est son sentiment sur cette analyse et les mesures concrètes qu'il entend demander à la SNCF de prendre dans le contexte économique actuel.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Meunier](#)

Circonscription : Rhône (13^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22478

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Budget

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2013](#), page 3166

Question retirée le : 2 avril 2013 (Retrait pour cause de question identique)